

Rodez, le 15 décembre 2025

PAIEMENTS DIVERS
12 DECEMBRE 2025
1830746102023

Exp: MSA MPN 180 AVENUE MARCEL UNAL
82014 MONTAUBAN CEDEX 14

004680

MR VABRE ROMAIN CEDRIC
LES MARQUES
46270 BAGNAC SUR CELE

NATURE		Montant
15/12/2025	NOUS VOUS REGIONS MOTIF TROP PERCU SUITE A PRISE EN CHARGE DE COTISATIONS	1821,00

Payé par virement au Compte FR76*****0328440****90
Bic AGRIFRPP812 Titulaire : GAEC DE LABRAUGE MR VABRE

Nous vous payons en euros 1 821,00

Montauban, le 11 décembre 2025

Exp: MSA MPN 180 AVENUE MARCEL UNAL
82014 MONTAUBAN CEDEX 14

Recouvrement

Dossier : 1 83 07 46 102 023 (4J1C)

Objet : Notification de PEC FNASS

004866

M VABRE ROMAIN
LES MARQUES
46270 BAGNAC SUR CELE

Monsieur,

Vous avez adressé à votre MSA une demande de prise en charge de cotisations sociales pouvant être accordée dans le cadre du fonds national d'action sanitaire et sociale (FNASS) de la MSA.

Pourquoi recevez-vous ce courrier ?

Après étude de votre dossier, la Commission de Recours Amiable du 01/12/2025 a décidé de vous accorder une prise en charge de cotisations sociales d'un montant de 1 821 euros.

Ce montant sera déduit de vos cotisations restant dues au titre de l'année en cours ou encore des années antérieures.

Nous vous rappelons que les prises en charge de cotisations sociales relèvent des aides de minimis basées sur les règlements européens et doivent faire l'objet d'une déclaration lors de demandes d'aides / subventions relevant de ce dispositif.

Cette décision, prise conformément aux dispositions réglementaires, a reçu l'approbation de l'autorité de tutelle.

Si vous n'avez pas déjà opté pour la mensualisation de vos cotisations et le prélèvement automatique

La MSA vous propose plusieurs modes de paiement dématérialisés. A vous de choisir celui qui vous convient le mieux.

Le prélèvement automatique reste la solution la plus pratique. C'est un moyen de paiement sûr et sécurisé qui vous évite les oublis et les majorations de retard.

Pour cela vous pouvez compléter les formulaires de demande de prélèvements disponibles sur le site msa.fr ou directement sur votre espace privé.

.../...

La MSA vous accompagne

La MSA vous propose une assistance dédiée pour vous accompagner dans vos démarches en ligne.

N'hésitez pas à la contacter au 03.20.90.05.00 (du lundi au vendredi de 08h30 à 12h15 et de 13h30 à 16h30).

Vous trouverez également sur le site internet msa.fr des informations et des aides pour vous guider dans vos démarches. Les équipes de votre MSA se tiennent à votre disposition pour vous accompagner dans vos formalités et répondre à vos questions.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

La Direction